

20 MAI 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 20 mai 2008 à 18:30 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2008-05-286 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 20 mai 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

20 MAI 2008

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 *TRÉSORERIE*

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

7.3 *URBANISME*

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

2008-05-287 7.7.1 Projet d'encadrement financier pour le référendum du 8 juin 2008

2008-05-288 7.7.2 Demande de documents à la Ville de Granby relativement à des affirmations mentionnées dans des avis juridiques

8. **DIVERS**

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

N.M. 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

20 MAI 2008

2008-05-289 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2008-05-286

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, l'ordre du jour de l'assemblée
spéciale du conseil municipal du 20 mai 2008.

ADOPTÉ

2008-05-287

**PROJET D'ENCADREMENT FINANCIER POUR LE RÉFÉRENDUM
DU 8 JUIN 2008**

ATTENDU QU'un référendum sera tenu le 8 juin 2008 relativement au transfert
de Bromont vers la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont financera les dépenses dudit référendum;

ATTENDU QU'il est de l'avis de la Ville de Bromont d'être juste et équitable
pour les deux (2) comités impliqués selon la loi;

20 MAI 2008

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser et limiter les dépenses dudit référendum et d'en assurer le contrôle budgétaire efficace;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont financera les dépenses du référendum du 8 juin prochain uniquement pour les deux (2) comités (OUI et NON) prévus par la loi et tel que proposé par la présidente du référendum dans le document ci-joint et qui fait partie de la présente résolution.

ADOPTÉ

2008-05-288

**DEMANDE DE DOCUMENTS À LA VILLE DE GRANBY
RELATIVEMENT À DES AFFIRMATIONS MENTIONNÉES DANS DES
AVIS JURIDIQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire informer sa population des enjeux de son rattachement à la MRC de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE la Ville de Granby, par l'entremise de son procureur maître Louis-Victor Sylvestre, a émis des affirmations dans deux (2) documents datés du 30 octobre 2007 et du 15 novembre 2007 ;

ATTENDU QUE ces documents sont présentement accessibles à la population de Bromont ;

ATTENDU QUE ces documents ont été présentés par la Ville de Granby à la ministre, Madame Nathalie Normandeau ;

ATTENDU QUE ces affirmations se doivent d'être appuyées par des documents officiels et des résolutions de la Ville de Granby ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et ses citoyens sont en droit d'obtenir les documents prouvant ces affirmations ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

20 MAI 2008

QUE la Ville de Bromont demande au conseil de la Ville de Granby de fournir d'ici le 30 mai 2008 les documents en appui à la lettre du 30 octobre 2007, dont copie annexée à la présente résolution, laquelle allègue que :

- la Ville de Granby a soutenu financièrement la Ville de Bromont dans ses moments difficiles (p.1) ;
- le partage des services publics ou privés justifierait un partage des rentrées fiscales de Bromont (p.2).

QUE la Ville de Bromont demande également à la Ville de Granby de fournir les documents en appui de la lettre du 15 novembre 2007, dont copie annexée à la présente résolution, selon les allégations suivantes :

- la Ville de Granby a renoncé à des investissements industriels importants au profit de la Ville de Bromont (p.2) ;
- la Ville de Granby a permis que l'emphase récréotouristique, quant au ski alpin, soit mise sur le site de Bromont et non ailleurs en Haute-Yamaska (p.2) ;
- la Ville de Granby a renoncé à mettre en valeur chez elle des créneaux couverts par la Ville de Bromont (p.3) ;
- la Ville de Granby a accepté l'emplacement de l'aéroport régional à son détriment (p.3) ;
- la Ville de Granby a conféré un statut de prestige à la Ville de Bromont pour ne conserver que des fonctions résidentielles, commerciales et industrielles ordinaires (p.4).

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la ministre, au député de Brome-Missisquoi, au député de Shefford, à la MRC de la Haute-Yamaska et à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

20 MAI 2008

2008-05-289

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE